

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

ET DU VIGNOLE NEUCHÂTELOIS.
Paraissant le **MERCREDI** et le **SAMEDI**.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

pour la Suisse:
Pour un an, la feuille prise au bureau fr. 6.—
expéd. franco par la poste » 7.—
Pour 6 mois, la feuille prise au bureau » 3.50
par la poste, franco » 4.—
On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du
Temple-neuf, n° 3, à Neuchâtel, et dans tous
les bureaux de poste.
Pour l'étranger: les frais de port en sus.

PRIX DES ANNONCES:

Pour 2 insertions, de 1 à 7 lig., de 50 à 75 c.
» 3 » de 1 à 7 » 75 à 1 fr.
Et 5 cent. par chaque ligne en sus, par insertion.
Une remise pour les annonces est accordée aux
abonnés d'un an dès le 1^{er} janvier.
Tout envoi doit être affranchi.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES. — JUILLET 1865.

OBSERVATOIRE DE NEUCHÂTEL.										CHAUMONT.										
Jours du mois.	TEMPÉRATURE en degrés centigrad.			Baromét. en milli.	Eau tombée.	VENT DOMINANT.		ETAT du ciel.	REMARQUES.	LIMNÈTRE en mètres.	Jours du mois.	TEMPÉRATURE en degrés centigrad.			Baromét. en milli.	Eau tombée.	VENT DOMINANT.		ETAT du ciel.	REMARQUES.
	Moyenne du jour.	Minim.	Maxim.			Direction.	Force.					Moyenne du jour.	Minim.	Maxim.			Direction.	Force.		
1	12,9	8,5	14,2	714,11	0,5	S.-O.	Fort.	Nuag.			1	7,7	4,4	—	659,6	—	S.-O.	tr.-fort.	Couv.	Pl. et br. mouv. de 3 à 9 h. soir.
2	13,7	8,3	19,3	722,71	0,1	id.	Faible.	Couvert.	Au soir vent du N.-O. tr.-faible.		2	9,1	3,8	—	667,7	9,2	N.-O.	Moyen.	id.	Le ciel s'éclaircit de la soirée.
3	18,8	7,3	24,4	722,13	—	N.-E.	Moyen.	Clair.	Alpes Bern. visibles à 7 h. mat.		3	13,6	6,9	—	668,0	—	E.	id.	Clair.	Som. des Alp. B. et du Mont-Blanc.
4	20,4	10,4	27,7	721,82	—	E.	Faible.	id.	Alpes B. à peine visib. Joran faib.		4	16,8	10,2	—	668,0	—	Variab.	tr.-faib.	id.	Som. des hautes Alpes

Publications municipales.

Le public est rendu attentif aux dispositions de l'article 11 du règlement de police, en vertu duquel toute personne qui change de domicile, doit, dans la huitaine, indiquer son nouveau domicile au bureau du recensement et faire viser son permis d'habitation. Les contrevenants seront poursuivis.

Neuchâtel, le 1^{er} juillet 1865.Le directeur de police,
LAMBELET.

La municipalité de Neuchâtel offre fr. 50 de récompense à toute personne qui pourra donner des renseignements certains, propres à amener la découverte de l'auteur des actes de vandalisme commis dans la nuit du 27 au 28 juin, et des vols de l'alidade de la table d'orientation des Alpes, violemment arrachée, et d'une grille qui se trouvait sur le canal public, rue Purry.

Neuchâtel, le 1^{er} juillet 1865.Le directeur de la police municipale,
LAMBELET.

Le Conseil municipal porte à la connaissance du public, que dans sa séance du 26 mai 1865, il a donné les noms suivants, aux rues nouvellement établies au quartier des Bercles et au quartier du Palais, savoir:

1^o Rue de la Raffinerie, à celle située au nord et parallèle à la rue du Seyon, communiquant de la route des Bercles à la rue du Râteau.

2^o Rue de l'Oratoire, à celle située au-dessus de la rue de la Raffinerie, ayant la même direction.

3^o Rue Léopold Robert, à celle située au nord du Musée Challandes et au midi de la maison de Mandrot.

4^o Rue de la Serre, à celle située au nord de la maison de Mandrot et au midi de l'orangerie communale.

Neuchâtel, le 28 juin 1865.

Secrétariat municipal.

IMMEUBLES A VENDRE

4. Ensuite d'un jugement d'expropriation prononcé le 27 juin 1865, par le tribunal civil du district de Neuchâtel et d'une convention faite le même jour devant ce tribunal, il sera procédé par le juge de paix de Neuchâtel, siégeant au lieu ordinaire de ses séances, dans l'hôtel-de-ville du dit lieu, le samedi 29 juillet prochain, à 9 heures du matin, à la vente par voie d'enchères publiques des immeubles ci-après désignés, appartenant aux citoyens Louis Jeanrenaud fils, allié Metzner, et Emile Jeanrenaud, allié Borel, maîtres menuisiers, à savoir: une propriété située à la Boine ou St-Jean, rière Neuchâtel, et se composant: a) d'une maison d'habitation, ayant rez-de-chaussée et trois étages; b) d'un bâtiment servant de chantier situé au nord de la maison, et c) du terrain contigu et de dégagement avec hangars, citernes, cabinet, cour et autres dépendances sus-assisées, de la contenance d'environ deux ouvriers ancienne mesure, soit 78 perches et 28 pieds carrés nouvelle mesure, tel que le tout est limité de vent et uberre par le chemin public dit chemin pavé, tendant de

Neuchâtel à Valangin; de joran, par le chemin de St-Jean, et de bise, par la propriété du citoyen Ulysse Girard, ci-devant propriété Biolley. — Les conditions de cette vente seront lues avant l'enchère.

Donné pour être publié par trois insertions dans la Feuille d'avis de Neuchâtel.

Neuchâtel, le 3 juillet 1865.

Le greffier de la justice de paix,
RENAUD, notaire.

Maison à vendre, à Corcelles.

Le notaire Baillot, à Bondry, est chargé de vendre de gré à gré la maison que possède à Corcelles Mlle Perret-Gentil. Cette maison renferme trois logements et leurs dépendances, avec lessiverie; une vigne et un jardin d'environ demi-pose sont attenants. Le tout est dans une des belles expositions du village de Corcelles, d'où l'on jouit d'une vue très-étendue sur le canton, le lac et les Alpes. Une fontaine publique est à proximité.

Maison à vendre, à Cormondrèche.

Le 17 juillet 1865, à 6 h. du soir, les enfants de feu Frédéric Perrenoud, feront vendre par voie de minute, dans l'hôtel de commune à Cormondrèche, la maison avec jardin qu'ils possèdent au dit lieu; elle renferme un logement et ses dépendances, sa façade est au midi et elle jouit de la vue du lac et des Alpes.

7. L'hoirie Mezenen exposera en vente à la minute, le jeudi 20 juillet 1865, à 5 heures du soir, en l'étude de M. H.-P. Jacottet, notaire, à Neuchâtel, les immeubles suivants, sis à Neuchâtel:

1^o Une propriété située à l'Ecluse, se composant d'un bâtiment principal d'habitation, renfermant quatre logements; d'un autre petit bâtiment renfermant forge et cave, et d'un terrain en nature de jardin et verger; le tout contenant environ 275 perches fédérales, soit environ 7 ouvriers, ancienne mesure; cet immeuble joûte de bise M. George Nagel et l'hoirie de M. Béat-Henri Muller; de vent M. Auguste Vuithier et un passage affecté à l'usage de la propriété; de joran, MM. Ch. de Reynier, colonel, Auguste Feusier, Ch. Guenot et Louis Jeanrenaud, et d'uberre les dépendances du château.

2^o Une maison située rues des Moulins et du Seyon, renfermant quatre logements, limitée de bise par la rue du Seyon; de vent, par celle des Moulins; de joran, par l'hoirie Matthey-Doret, et d'uberre, par l'hoirie de M. Lucas Reller.

S'adresser, pour voir les immeubles, à M. François Mezenen, entrepreneur, à Neuchâtel, et pour les conditions, au notaire détenteur de la minute.

8. Ensuite d'un jugement d'expropriation prononcé le 15 novembre 1864 par le tribunal civil de Bondry, les essais de vente qui ont eu lieu aux dates des 15 janvier et 17 fév. 1865, de l'immeuble ci-après désigné, exproprié au citoyen Jean Seiler, à Colombier, étant demeurés infructueux, le juge de paix du cercle d'Auvornier fait connaître aux amateurs et intéressés qu'il a fixé une nouvelle enchère au vendredi 18 août 1865, à 8 heures du matin, à la salle de commune d'Auvornier, pour procéder à la vente du dit immeuble, qui consiste

en une maison d'habitation, située au village de Colombier, lieu dit au Quartier neuf, assurée sous n° 90 et comportant appartements, ses aisances et dépendances avec le jardin attenant, le tout limité au nord par un sentier, au sud par la route cantonale, à l'est par la rue de la Société et à l'ouest par Félix Bovet. Cette vente aura lieu conformément aux dispositions de la loi et aux conditions qui seront lues avant l'enchère, sur la mise à prix réduite d'un tiers, soit sur celle de fr. 25,554.

Donné pour être inséré trois dans la Feuille d'avis de Neuchâtel.

Auvornier, le 24 juin 1865.

Le greffier de paix,
DAVID GIRARD.

9. A vendre, une portion de maison comprenant logement, cave voûtée et jardins, située dans une belle exposition du village de Saint-Blaise. S'adr. au bureau d'avis.

VENTE IMMOBILIÈRE.

10. On vendra par voie d'enchères, le lundi 17 juillet 1865, à 8 h. du soir, à l'hôtel de Commune, à Colombier, une maison située rue du Temple, à Colombier, limitée à l'est et au sud par M. Marendaz et l'Etat, à l'ouest par M. Adolphe Paris et au nord par la rue publique.

S'adr. pour voir l'immeuble à M. A. Marendaz, propriétaire, à Colombier, et pour les conditions d'enchères à Charles Bonnet, notaire, à Auvornier.

VENTE PAR VOIE D'ENCHÈRES.

11. La direction des domaines de la Commune de Neuchâtel exposera aux enchères les herbes et prises du Bondet, le jeudi 13 juillet, à deux heures de l'après-midi, à l'hôtel-de-ville, aux conditions ordinaires.

Montes de labourage.

12. Le lundi 10 juillet 1865, à une heure après midi, la veuve de Ch. Cornuz, aubergiste à Dombresson, exposera en vente à son domicile, un cheval de 5 ans, une jeune vache, une génisse, quatre chars avec leurs échelles, une charrette à double versoir avec ses accessoires, deux chars à banc de côté, un dit à brecettes, deux traîneaux, des harnais, et une quantité de petits outils aratoires dont on supprime le détail. Il sera accordé quatre mois de terme pour payer.

A VENDRE.

15. A vendre, quelques laigres, contenance de deux à six bosses. S'adr. au magasin rue du Coq-d'Inde 10.

Au magasin d'articles du Midi, rue des Moulins.

Reçu oranges de Palerme extra belles.
Citrons de Messine.
Semoule grosse pour soupe.
Riz julienne et julienne.
Raisins de Malaga, figues et dattes.
Toujours de véritables macaronis de Gènes et de Naples. Vermicelles et pâtes pour soupes.

Truffes du Périgord.

Capres, cornichons au détail, et toutes les conserves alimentaires.

Louise Jeanjaquet, modiste.

Informe le public et ses pratiques en particulier que l'on trouvera toujours chez elle des chapeaux garnis; coupés et ronds, chapeaux non garnis, de toutes formes, chapeaux, bonnets et voiles de baptêmes, cols pour dames, depuis 70 centimes et au-dessus, manchettes chevallière, fleurs de Paris, fleurs mortuaires, couronnes d'épouses, velours anglais, velours de soie, satins, gros de Naples, crêpes de toutes nuances, un grand choix de filets non garnis depuis 40 c., garnis depuis fr. 2. Blondes noires et blanches, en larges et étroites, plumes noires et en couleurs. Toutes ces marchandises seront livrées au plus juste prix. Domicile, rue du Seyon n° 10, 2^{me}.

16. A vendre, un jeune chien, véritable race d'arrêt, âgé de 8 mois, à un prix très-bas. S'adr. au bureau d'avis.

A. Aubry, de la Chaux-de-Fonds, a l'honneur d'annoncer à ses bonnes pratiques et au public qu'il débarrassera jeudi 6 ct. place du marché à Neuchâtel, un immense assortiment de chaussures cousues pour dames, messieurs et enfants, et un beau choix d'en-tout-cas, ombrelles et parapluies en soie; ses articles seront cédés à des prix très-modiques. Il invite le public à bien vouloir l'honorer de sa confiance.

A l'occasion des Promotions

M. RÉMY-PIARD, n° 5, rue des Terreaux, recommande son assortiment de crinolines et cages pour enfants et fillettes, de toutes les tailles, en blanc et en couleur, ainsi que les articles de lingerie, caleçons, tabliers, guimpes, etc.
Réduction assez sensible est faite sur les prix.

Madame Comtesse-Pigueron, 2^{me} étage, maison du Cercle National, offre à vendre: 1^o Vin blanc 1864, à 70 c. le pot, par brande ou brochet; 2^o vin rouge 1864, à fr. 1.50 le pot, aussi par brande ou brochet; 3^o deux laigres avinés en blanc, plusieurs bosses et tonneaux de différentes contenances.

Avis aux amateurs de tir.

JEAN SCHVENDINGER, rue l'Industrie, 6, vient de recevoir de bonnes carabines d'ordonnance ainsi que des fusils de chasseurs, qu'il peut céder à des prix très-avantageux et sous garantie.

Au bon marché sans pareil.

Hauser-Lang, rue des Moulins n° 1, maison Vuarraz, prévient l'honorable public et particulièrement sa clientèle, qu'il vient d'acheter un solde de confections pour hommes, première qualité, entre autres des redingotes noires, qu'il peut céder à 55% au-dessous des prix courants.

AVIS

Le soussigné annonce à ses amis et au public qu'il prend dès maintenant la suite du magasin d'épicerie de M. L. Vollichard, rue du Seyon. Ce magasin sera toujours, comme il l'a été jusqu'à présent, bien pourvu en marchandises de première qualité et à des prix avantageux.
Ed. GRANDPIERRE.

25. A vendre, 3 armoires en sapin. S'adr. maison Hammer, St-Nicolas, au 1^{er}.

LIBRAIRIE FRITZ PARIS,

RUE DU SEYON, A NEUCHÂTEL.

Un choix de romans nouveaux des auteurs les plus connus, de 1 fr. à 3 fr. le volume.

Romans illustrés à 50 c.

Albums Cham à 1 franc.

Dictionnaires de poche pour différentes langues, du prix de fr. 2.80 à fr. 4.55.

Il recommande son cabinet de lecture qu'il a augmenté de quelques cents volumes, ainsi que son magasin à l'honorable public de cette ville.

25. A vendre, 15 billons de planches de noyer sèches. S'adr. à M. Phil. Martenet, à Boudry.

26. Chez Mad. BRODT, rue du Seyon, reçu un nouveau choix de boucles et ceintures nouveautés, pour robes. Toujours un joli choix de passementerie.

Au magasin de Ed. Grandpierre,

successeur de L. Vollichard,

rue du Seyon,

Grand assortiment de vieux cigares Grandson, et grand choix de cigares et tabacs, fins et ordinaires, à très-bon compte.

Machines à coudre américaines

de GROWER et BAKER

A NEW-YORK.

Ces machines, reconnues les plus avantageuses entre tous les autres systèmes connus à ce jour, se recommandent tant par leur bien-facteur, solidité et élégance, que par un travail soigné, sans bruit, faisant soit l'arrière-point, soit le point de chaînette; machines garanties et prix modérés. Le seul dépôt pour le canton de Neuchâtel se trouve chez Alfred Perregaux, marchand de fournitures d'horlogerie, rue du Temple-neuf, à Neuchâtel, lequel est chargé de l'enseignement et de donner tous les renseignements désirables.

AVIS

AUX

DAMES**BLEU SAPHIR**

DE E. BOILLEY,

A DOLE (JURA).

CE MAGNIFIQUE PRODUIT, destiné à l'azurage du linge, lui donne la blancheur et l'éclat si désirés depuis longtemps; désormais, grâce à la précieuse découverte du BLEU SAPHIR, les personnes les plus difficiles seront pleinement satisfaites, rien ne lui étant comparable.

CE NOUVEAU BLEU sera livré à la consommation sous la forme du FER A REPASSER, qui est LA PROPRIÉTÉ de la maison BOILLEY et sert à distinguer ses produits; mais il y a des CONTREFAÇONS ET IMITATIONS nombreuses dont la ressemblance est si grande qu'un œil exercé peut seul les reconnaître.

AUSI, pour être certain d'avoir LE VÉRITABLE FER A REPASSER, faut-il s'assurer que chaque tablette porte d'un côté les figurines de la REPASSEUSE, de la LAVEUSE ou de la COULEUSE, reproduites ci-dessus, et de l'autre le nom de BOILLEY.

LE BLEU SAPHIR est en vente chez les principaux marchands.

FEUILLETON.

LES

SEPT ÉTOILES

DE BOHÈME.

Par Octave Féré.

Mais notre homme ne lâchait pas si aisément sa proie; et, sans se soucier des signes d'impatience que sa tenacité amenait sur les traits du voyageur :

— Imaginez-vous, Monsieur, dit-il, ne s'interrompant que pour humer les bouffées du poêle qui lui servait de pipe, imaginez-vous que c'est la troisième fois de la semaine que ma famille et moi nous venons passer l'après-midi dans ce village, qui se nomme Herfeld, pour recevoir, à son passage, l'héritier de cette feue dame Milborn, dont la maîtresse du café vous a parlé.

Ici une pause pour humer sa pipe et pour attendre les observations de l'étranger. Mais l'étranger était muet.

Le fumeur doubla sa bouffée et reprit :

— Bien... bien... très-bien! Cet héritier est le conseiller Stéphane Brucker : jeune homme qui est, à bien dire, un membre de ma famille, car j'étais, je m'en glorifie, de

50. D'occasion, un ameublement de salon et divers meubles et articles de ménage. S'adr. rue Purry, 4, au premier.

Avis à MM. les propriétaires**ET ENCAVEURS.**

Fabrication de pressoirs à vin.

Fouleuses de raisin.

Pompes en tous genres.

Robinetterie. — Machines à boucher les bouteilles.

S'adr. à la Société de l'usine à gaz et de l'atelier de construction, à Neuchâtel.

M. EDOUARD BOVET,

commissionnaire à Neuchâtel.

préviens qu'outre son dépôt de chaux hydraulique et gypse, qualité supérieure de Soleure, il a le dépôt exclusif pour le canton, du

CIMENT GRENOBLOIS

de MM. Dumollard et C. Viallet, à la Porte de France, près Grenoble (Isère). Médaille obtenue à l'exposition de 1855. — Supériorité incontestée sur tous les autres ciments.

Applications :

Conduits de fontaine résistant aux plus fortes pressions, conduits de gaz, cuves, bassins, fosses d'aisance, bétons, enduits imperméables, moulures, jambages de portes et fenêtres, balustrades, revêtements de murs, pierres de taille factices, bordures de jardin, marches d'escalier, dallages, balustrades, statues, ornementation de toute espèce, assainissement des appartements humides.

Ouvriers habiles à la disposition des consommateurs.

Les travaux exécutés par l'établissement sont garantis.

ON DEMANDE A ACHETER.

55. On demande à acheter, de rencontre, un coffre de voyage, de dame. S'adr. maison Henriod, place du Port, au 2^{me} étage.

54. On demande à acheter, dans un village industriel du Vignoble, une petite maison propre, ayant vue sur le lac et les Alpes, se composant d'un magasin au rez-de-chaussée, d'un étage, jardin et dépendances. S'adr. au bureau de cette feuille.

55. On demande à acheter, de rencontre, une cheminée à la Désarnod, encore en bon état. S'adr. à Feusier, rue de l'Écluse, n° 9.

A LOUER.

56. A louer, pour de suite, un petit logement d'une chambre et cuisine. S'adr. à J.-D. Renaud, au Plan.

57. A louer, pour le 24 septembre, dans la maison n° 8 au Tertre, un logement composé de trois chambres, cuisine et dépendances. S'adr. aux Terreaux, n° 5, 3^{me} étage.

58. A louer, à des gens soigneux, deux appartements de cinq et de six pièces, situés au premier étage, dans une rue agréable de Neuchâtel. S'adr. à Ch. Colomb, notaire.

59. Une chambre meublée indépendante, pour messieurs, rue de l'Écluse n° 55, au 3^{me}, chez Mme Klopfenstein.

40. A louer, pour de suite, une chambre meublée ou non, pour deux personnes. S'adr. rue du Temple-neuf, n° 9, 1^{er} étage.

41. A louer, de suite, un petit magasin. S'adr. rue du Temple-neuf, n° 9.

42. A louer de suite une petite chambre meublée pour une personne tranquille, de préférence une femme. S'adr. Grand'rue 10, 5^{me} étage, sur le derrière.

43. A remettre, tout de suite, à des personnes amies de l'ordre et soigneuses, deux chambres fort convenables et exposées au soleil, contiguës et indépendantes, meublées ou non, selon les convenances. S'adr. aux Berclès, 2, au 1^{er} étage.

44. A louer, de suite, une belle chambre meublée ou non, d'où l'on a la vue du lac. S'adr. rue du Coq-d'Inde 12, au second.

45. A louer, de suite, une boulangerie avec logement située dans un village du Val-de-Ruz. Pour d'autres renseignements, s'adr. au bureau d'avis.

46. A louer, à un monsieur tranquille, une chambre meublée, au soleil. S'adr. au bureau de cette feuille.

47. A louer de suite une belle chambre non meublée, avec chambre haute et part à la cuisine. S'adresser maison Petitpierre, faubourg de la Gare, 2^e étage.

48. Pour le 1^{er} juillet prochain, une grande chambre meublée à des personnes aimant la tranquillité. S'adr. à Mad. Clerc-Monnier, rue des Chavannes 21, au 1^{er}.

49. A louer, pour le 1^{er} juillet, une chambre meublée. S'adr. au magasin de Ch. Basset, rue St-Maurice, n° 10.

50. Un appartement de 2 ou 3 pièces et dépendances, dans une situation des plus agréables, près Neuchâtel. S'adr. au bur. d'avis.

51. A louer, de suite, à St-Blaise, à une famille paisible et peu nombreuse, un beau logement de deux grandes chambres et toutes les dépendances nécessaires, cave et la jouissance d'un beau jardin. On y jouit d'une vue magnifique sur lac et les Alpes; il est disponible de suite. S'adr. à Pierre Voguel, au dit lieu.

ON DEMANDE A LOUER.

52. On demande à louer, de suite, dans la ville ou aux environs, un petit emplacement pour y placer une petite chaudière. S'adr. à Henri-L. Steiner, au Placard.

53. On demande à louer, pour de suite, une cave située autant que possible au centre de la ville. S'adr. au bureau d'avis.

54. On demande à louer : 1^o un débit de vin bien situé dans le canton de Neuchâtel; 2^o une boulangerie bien achalandée. Adresser les offres à C. Réber, commissionnaire, à Grandson. Affranchir.

OFFRES DE SERVICES.

55. Une jeune demoiselle instruite, d'une honnête famille, parlant les deux langues, cherche de suite, dans une bonne maison, une place de première bonne, ou pour accompagner une famille dans les voyages. Elle pourrait donner aux enfants les premiers principes de piano. S'adr. au bureau de cette feuille.

56. Un jeune homme de ce canton, 20 ans, habitué aux travaux du jardin, cherche une place chez un maître jardinier. S'adr. à Ed. Sutter, chez Mme veuve Udriet, à Trois-Rods, près Boudry.

57. Pour le commencement du mois d'août, une femme-de-chambre très-recommandable, connaissant parfaitement le service, désirerait une place. S'adr. à l'épicerie F. Gehry.

58. Une personne de 50 ans, munie de bons certificats, ayant été pendant longtemps à l'étranger, aimerait se replacer comme bonne ou femme-de-chambre, en Suisse ou pays voisins. S'adr. franco au bureau de cette feuille, sous lettres M. T.

59. Une domestique allemande, 25 ans, désire se placer de suite comme servante dans une famille pas trop nombreuse; elle est recommandable. S'adr. à Marie Bechler, chez M. Furrer, au restaurant de la Treille.

l'intimité de madame Milborn, comme si nous faisons les deux doigts de la main!... Une excellente et digne femme... Elle avait toujours tant de plaisir à me voir... Le rire lui venait aussitôt que je paraissais...

Et il se mit à rire lui-même au point que l'embrasure béante de sa bouche semblait avoir dépassé les oreilles, et rejoindre le salsifis qui réunissait ses cheveux et se balançait derrière son crâne; quant à ses yeux, ils disparaissaient dans cette grimace générale.

Lorsqu'il eut assez ri et lancé une nouvelle bouffée :

— Bien!... très-bien! fit-il. Mais Votre Grâce connaît peut-être notre cher M. le conseiller, et dans ce cas elle pourrait nous fixer sur le moment de son arrivée?

Il s'agissait de ne pas se trahir. Notre voyageur ayant l'intention de se produire le lendemain comme son mandataire, il eût paru étrange que le conseiller Stéphane fût un étranger pour lui.

Il avoua donc, de bonne grâce, que, non-seulement il avait l'honneur de le connaître, mais qu'il le comptait au nombre de ses meilleurs amis, et qu'il savait qu'à moins d'empêchements imprévus, il ne tarderait pas d'arriver à Pilsen.

Le petit homme n'en demanda pas davantage. Il se baissa, se rassembla et prit son élan comme un crapaud qui va sauter un fossé. Sans égard pour sa pipe qui tomba et se brisa au milieu de cette gymnastique, il exécuta un bond formidable, passa par-dessus la palissade, se saisit des deux mains du jeune homme et l'entraîna en l'accablant des témoignages de son enthousiasme.

— Un ami de M. le conseiller! répétait-il; bien... très-bien!... très-bien!...

Le voyageur, étourdi de cette manœuvre imprévue, ne trouva ni le temps, ni la présence d'esprit, ni la force de résister. Il était présenté à la famille de l'homme au salsifis avant d'avoir pu se reconnaître.

Il se trouva assis de la même façon au milieu de ces gens, et le bonhomme, qui se démenait dans toutes les directions, lui apporta sur la table commune son verre d'ale qu'il alla chercher.

Puis il engagea d'un ton flûté, qui avait assez l'air d'un ordre, Bernardine, l'aînée de ses filles, à faire les honneurs à l'ami de M. le conseiller.

Enfin, il se présenta lui-même comme l'inspecteur du marché aux bestiaux, Zwicker, et, dans un flot non interrompu de paroles, il se mit à énumérer tout le bien dont lui, sa femme et ses enfants étaient redevables à madame Milborn.

Il termina en pressant l'ami de M. le conseiller d'accepter, pendant son séjour à Pilsen, l'hospitalité chez lui, et de considérer sa maison comme la sienne.

Notre voyageur déclina hautement ces avances, qui, grâce aux avis de Sanders, lui parurent légèrement entachées de spéculation.

Mais il n'eut pas si bon marché de la sympathie subite et frénétique de Zwicker, qui s'exclamait d'une voix de bombarde pour le forcer d'adhérer à sa proposition :

— Non!... non!... non!... je ne me pardonnerais jamais de laisser loger ailleurs que chez moi l'ami de ce cher conseiller!

Mais je dois tout à madame Milborn!... Je

lui dois surtout le poste de capitaine des pompiers; c'est, il est vrai, un emploi qui a ses inconvénients; mais il y a deux cents florins de fixe, et le casuel à chaque sinistre: ce qui fait que, depuis quelque temps surtout, les accidents ayant donné avec une fréquence inaccoutumée, je touche, grâce à Dieu! un joli supplément.

Madame Milborn affectionnait particulièrement notre Bernardine, que voilà. Depuis trois ans, elle tenait à l'avoine, de temps en temps, une semaine auprès d'elle...

Bernardine, se voyant sur le tapis, avait rougi jusqu'au blanc des yeux, et le voyageur, mû par une pensée que l'on comprend, avait alors dirigé sur elle un regard si curieux que la pauvre enfant ne savait quelle contenance garder.

Bien! bien!... très-bien... dit le bonhomme en riant de son embarras. Elle passait chez madame Milborn, continua-t-il, des jours enchantés. On allait au-devant de ses désirs; les professeurs que la vieille dame lui payait coûtaient les yeux de la tête. Eh bien! tout cela n'a pas été perdu, et, je peux le dire devant elle, la petite ne rendra pas malheureux le mortel que le bon Dieu peut lui avoir destiné.

— Écoutez, cher Monsieur, fit-il d'un air mystérieux en se tirant de sa chaise, et invitant, par un signe, son interlocuteur à le suivre à l'écart; je dois vous faire un aveu.

Il promena autour de lui un regard investigateur, se haussa sur la pointe du pied, et, se faisant un cornet de sa main, souffla cette grave confidence dans l'oreille de l'étranger.

— Je crois de mon devoir et de ma loyauté

60. Une jeune fille allemande, qui sait bien cuire et faire tous les travaux domestiques, cherche une place dans une famille pas trop nombreuse. Elle pourrait entrer dans 15 jours. S'adr. chez Mme Senn, ruelle Breton n° 1.

61. L'on désire placer de suite une jeune fille âgée de 18 ans, intelligente et de bonnes mœurs, dans une maison bourgeoise pour aider dans tout ce qui se présentera à faire. On ne serait pas exigeant pour le salaire. S'adr. aux dames de Buren, au château de Vaumarcus, ou à Mme Fardel, ruelle Vaucher n° 6, à Neuchâtel.

62. Une fille allemande sachant faire un ménage ordinaire, désire se placer le plus tôt possible, ou aussi comme femme de chambre. S'adresser rue des Moulins, 9, 1^{er} étage, à Neuchâtel.

63. Un jeune Bernois, parlant l'anglais et un peu le français, cherche pour de suite une place de sommelier ou de portier dans un bon hôtel. S'adr. à M. Matile, institution Roulet, au Sablon, à Neuchâtel.

64. Deux jeunes filles, qui désirent apprendre le français, cherchent des places de bonnes d'enfant ou de femmes de chambre. S'adres. à Marie Wiss-Christ, à Soleure.

65. Une jeune personne qui sait faire la cuisine et les soins du ménage, pourvue de certificats, cherche à se placer de suite. S'adr. au café Muller, rue de l'Hôpital, 8.

DEMANDES DE DOMESTIQUES.

66. On demande une bonne cuisinière pour l'hôtel du Poisson, à Neuchâtel; elle pourrait entrer de suite.

67. Pour un ménage de deux personnes et un enfant en ville, on demande une jeune fille robuste et d'un caractère agréable, sachant faire un bon ordinaire; elle pourrait entrer d'ici à un mois. S'adr. au bureau d'avis.

68. On demande une femme de toute confiance pour tenir un ménage de ferme. S'adr. à Mme Lardy-Sacc à Châtillon, ou à M. Jean Héritier, facteur de la poste à Neuchâtel.

69. On demande de suite, pour un ménage sans enfants, une jeune vaudoise sachant un peu faire la cuisine. S'adr. à M^{me} Guyot, rue des Moulins 56.

70. On demande pour un grand hôtel de la Suisse française, un premier sommelier sachant le français, l'allemand et l'anglais. Entrée de suite. On demande de même un ouvrier fileur pour de suite. S'adr. à C. Réber, commissionnaire, à Grandson. *Affranchir.*

71. On demande pour la Silésie prussienne, une jeune personne recommandable sous tous les rapports, parlant bien le français et qui ait l'habitude des enfants. Elle devra soigner un garçon de deux ans. S'adr. aussitôt que possible, à Corcelles, chez M. le D^r Béguin.

de vous dire que la vieille paraissait avoir sur notre Bernardine des vues toutes particulières.... Dites-moi, ceci entre nous, est-ce que le petit Brucker aurait déjà quelque passion au cœur?

A cette belle question, le jeune diplomate, ébahi, ne se défendit point d'un certain embarras.

— Vous dites? demanda-t-il.

— Suffit! Vous êtes son confident, sa vieille connaissance; vous verrez Bernardine de plus près, et vous m'en direz votre avis.

Qu'il voie aussi Bernardine, et je suis tranquille; les autres auront de la chance si elles lui plaisent!

Il faut qu'il loge chez nous; nous mettons le grappin sur lui, — par pure reconnaissance pour les bienfaits de sa grand'mère! N'allez pas l'entendre autrement!....

J'en connais plus d'un et plus d'une qui en attraperont la jaunisse de dépit! Pendant qu'ils attendront là-bas qu'il arrive, qu'il fasse visite, qu'il soit présenté, le malin inspecteur des bestiaux l'aura déjà happé au passage!....

Une nouvelle explosion de rire témoignait de la confiance et de la satisfaction du petit homme pour lui et pour sa rouerie.

Le voyageur eut beau faire, il ne parvint à s'y associer que du bout des lèvres. La comédie l'intéressait assurément, mais il y jouait un rôle de plus en plus délicat.

(La suite prochainement).

72. Une jeune Vaudoise ou Fribourgeoise, ayant l'habitude des enfants, trouverait à se placer immédiatement. S'adresser au bureau de cette feuille.

73. On demande pour de suite, à l'hôtel Bellevue, une fille de cuisine, active, propre et fidèle. S'adr. à l'office de l'hôtel.

74. On demande pour **bonne** une jeune Badoise ou Wurtembergeoise. S'adr. au bureau d'avis.

OBJETS PERDUS ou TROUVÉS.

75. On a oublié, dimanche 2 juillet, sur le bord de la route des Gorges, vers le milieu, un **grand chapeau gris**, de voyage. Le rapporter, contre récompense, au Sablon Roulet.

76. Samedi 1^{er} courant, vers les 10 heures du soir, un cheval, couvert de son harnais, s'est évadé de Boinod. Signalement: manteau rouge avec une tache blanche au front. On promet une récompense à la personne qui pourrait en donner des nouvelles ou qui le ramènera chez M. Nicolet, à la Vue-des-Alpes.

77. On a perdu samedi 1 juillet, de la gare en ville, une pipe garnie en métal blanc. La personne qui l'a trouvée est priée de la remettre au bureau de cette feuille, contre récompense.

78. La personne qui a pris soin d'un **sac de houille** déposé dans les Gorges, est priée d'en avvertir F. Boldini, à Peseux.

79. Lundi 26 juin, on a perdu en ville une **plume d'autruche blanche**, pour chapeau de dame. On est prié de la remettre au bureau de cette feuille, contre récompense.

80. Un jeune **chien mouton** blanc s'est rendu jeudi dans la matinée à la Cassarde de M. Jeanjaquet-L'Hardy; le réclamer contre les frais d'insertion; après huit jours il en disposera.

AVIS DIVERS.

81. Madame **Hartmann**, ayant été sollicitée de s'établir en ville par plusieurs personnes auxquelles elle a voué les soins de son art, annonce au public de Neuchâtel et de ses environs qu'elle a établi son domicile à Neuchâtel, rue **Faubourg du Lac, n° 6**, premier étage, et qu'elle s'empresse de mériter, par son exactitude et l'expérience qu'elle a acquise comme **sage-femme**, la confiance qu'elle désire vivement obtenir. Elle se recommande aussi pour ventouser.

85. Les parents d'une jeune fillette qui doit se rendre à Vienne, seraient heureux de la confier à une personne qui se rendrait prochainement à cette destination, et lui en auraient la plus grande reconnaissance. La personne qui aurait ce dévouement, est priée de s'adresser à M. Narbel, en ville.

MÄNNERCHOR FROHSINN in Neuenburg.

Generalversammlung Samstag den 9. Juli 1865, Abends präzis 8 Uhr, im Local, Hôtel du Raisin.

Die active und passive Mitglieder sind gebeten sich zahlreich einzufinden, indem wichtige Gegenstände zur Sprache kommen. Diejenigen Mitglieder welche Anträge oder Beschwerden machen wollen, möchten es bis Freitag den 8. dieses dem Präsidenten einfinden.

Das Comité.

C.-F. BRAUN, passementier, a l'honneur de faire part à l'honorable public qu'il vient de s'associer M. J.-C. Hilzinger, dans l'intention d'agrandir son établissement et de réunir à son magasin de détail, le commerce de gros, ce qui lui permettra d'avoir un assortiment complet en articles de passementerie et nouveautés.

BRAUN & HILZINGER, prient l'honorable public de les honorer de leur confiance et se recommandent par un service prompt et exact.

GRANDE VAUQUILLE, dimanche et lundi prochains, chez M. Charles Perrottet, à la prise Perrin, près de Colombier, de la valeur de fr. 120.

JEAN SEILER, ancien sellier, se recommande particulièrement à ses connaissances, pour faire des matelas, ainsi que pour carder la laine et le crin. Son domicile est au Prébarreau, maison Feisely.

La personne qui, le 4 mai dernier et sous le nom de M. François Sandol a acheté une paire de bottines au magasin de D. Pétremand, est priée de venir payer cet achat sans retard.

89. On demande pour l'étranger, une bonne polisseuse d'acier, un bon finisseur et un pivoteur d'échappements ancre, connaissant bien la partie. S'adr. Terraux, n° 5, au 5^{me}.

APPEL aux habitants de Neuchâtel.

Chers concitoyens,

La sixième fête cantonale de chant sera célébrée à Neuchâtel le **6 août prochain**, et l'Orphéon est chargé de la direction centrale et de l'organisation de cette fête.

A teneur du règlement de la Société cantonale et pour assurer la réussite de cette fête de l'harmonie, à laquelle prendront part les sociétés chorales du canton et un grand nombre de chanteurs confédérés, nous avons nommé une Commission d'organisation composée des personnes les plus honorables; nous éprouvons le besoin de leur témoigner ici publiquement toute notre gratitude pour la bienveillance avec laquelle elles ont répondu à notre appel, et nous avons la conviction que le concours et les sympathies de la population tout entière, faciliteront la tâche dont les membres de cette Commission ont bien voulu se charger.

Dès sa fondation, en 1855, la Société cantonale neuchâteloise n'a cessé de poursuivre le but qu'elle s'est proposé, qui est de cultiver et développer l'art du chant, inspirer le goût des récréations intellectuelles et faire appel aux sentiments élevés, par l'étude de chants religieux et patriotiques.

Célébrées tour à tour dans les diverses localités du canton, ces fêtes chorales ont rencontré partout l'approbation et l'appui de nos populations; nous espérons donc, chers concitoyens, que vous ne serez pas indifférents à l'appel des amis du chant, et que, comme en 1858, vous répondrez dans la mesure de vos forces, aux demandes que vous feront les membres de la Commission d'organisation, dans le but de recevoir d'une manière cordiale, sympathique et digne du chef-lieu, les chanteurs confédérés et neuchâtelois qui participeront à la fête.

La Commission d'organisation est composée comme suit:

Messieurs Louis Aeschpacher, Jules Bulard, Th. Bickert, de Bosset, capitaine, Louis-N. Bachelin, Ch. Barbey fils, Edouard Bovet, James Borel, S.-L. Bonjour, J. Berthoud, étudiant, Carbonnier fils, Cruchaud, pharmacien, Alphonse DuPasquier, Ulysse Debély, Frédéric Evard, Furrer, lithographe, Sam. Fornachon, Max. Greillat, Ulysse Galand, Louis Guinand, Guillaume, docteur, Ch. Gendre, Henriod, commandant, Jean Heer, Alf. Junod, Edouard Junod, Ch. Jacottet, Paul Jeanrenaud, Gustave Juvet, Kuchlé, tapissier, Mergelin, docteur, de Mandrot, colonel fédéral, de Mandrot fils,

LA COMPAGNIE L'UNION

A L'HONNEUR DE FAIRE SAVOIR

QUELLE A ABAISSÉ LE TARIF DE SES ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

Elle assurera, à l'avenir, à raison de **60 CENTIMES** pour mille francs, les mobiliers dont le risque n'est pas grave.

La compagnie l'Union est établie dans le canton depuis 1830; elle a été autorisée par le Conseil d'Etat, à teneur de la nouvelle loi, le 3 février 1865, et elle reconnaît ainsi la juridiction des tribunaux du Pays.

Le chiffre total de ses assurances est de **5 milliards**, et les indemnités payées par elle pour sinistres s'élèvent à **42 millions**.

La Compagnie assure, contre l'incendie, les **bâtiments** de tous genres et leur **mobilier**, les **usines** et **fabriques**, les **chantiers** et **dépôts de bois**, les **marchandises**, les **récoltes**, le **bétail**, les **forêts**; et généralement toutes les valeurs mobilières et immobilières.

LES PRIMES SONT FIXES et établies, d'après l'importance des risques, avec beaucoup de modération. Les indemnités sont réglées à **l'amiable**, immédiatement, et sans aucune retenue.

Une forte réduction est accordée à **l'Etat**, aux **Communes** et **Municipalités**, et aux **établissements de bienfaisance**.

S'adresser, pour tous renseignements et assurances, à

MM. JUNOD, ingénieur, agent principal de la Comp., à Neuchâtel.

JUNIER, notaire, à St-Blaise.

BONNET, notaire, à Auvernier.

AMIET, greffier, à Boudry.

HUMBERT, Louis, à St-Aubin.

LE TARIF DES ASSURANCES SUR LA VIE N'EST PAS CHANGÉ.

G. de Montmollin, Jules Matthey, C. Messerli, Jean Mentha, G. Montandon, L.-Ph. de Pierre, Aurèle Perret, Ch.-Alf. Petitpierre, H. Perrudet, Ch.-L. Petitpierre, Aug. Quinche, Rychner, architecte, Ad. Rychner, L. Rasch, A. Roulet fils, Aurèle Sandoz, Louis Sandoz, F. Schmidt, Em. Tripet, Ph. Traub, Alph. Wittnauer, Ed. Vielle, L. Vuille.

Au nom de l'Orphéon et du comité central de la Société cantonale neuchâteloise de chant,

Le Président,
Auguste MAURER.
Le Secrétaire,
A. L'ECUYER.

92. Un pasteur de la Suisse allemande, désirerait placer son fils âgé de 17 ans, dans une famille pieuse de notre ville pour apprendre le français, et prendrait en échange une jeune fille à laquelle on enseignerait l'allemand. S'adr. à M. le pasteur Godet, à Neuchâtel.

95. M. Charles Borle pouvant fournir de bons attestats comme instituteur, se recommande soit pour enseigner les langues russe et française, soit pour copier de la musique ou pour mettre au net toute espèce d'écritures. Il s'efforcera de satisfaire les personnes qui voudront l'occuper et les prie de lui adresser leurs demandes à son domicile à St-Blaise.

Je soussigné déclare être séparé de ma femme depuis la fin de juillet 1865, et en conséquence je ne reconnaitrai aucune dette que cette dernière, nommée Marie Zittel née Roth, aura contractée depuis cette époque.

Monruz, le 28 juin 1865.

Jakob ZUTTEL.

Un jeune fabricant d'une conduite réglée et de bonne famille de la ville de Bâle, désire trouver à se marier avec une demoiselle ou jeune veuve sans enfants, qui ait quelque fortune. Sa manière d'agir est cordiale et délicate à toute épreuve, et il invite une aimable personne du même caractère de s'adresser à lui avec toute confiance sous les initiales J. R. S., par l'entremise du bureau de commission à Pratteln, près Bâle (affranchir).

96. Une personne se recommande pour des journées, soit pour charbonner, écurer, faire des ménages, remplacer des domestiques, etc. La même offre à louer à une personne seule une petite chambre non meublée. S'adr. rue St-Maurice n° 15.

Société immobilière.

Les porteurs d'obligations de la Société Immobilière sont prévenus qu'ils peuvent dès maintenant encaisser auprès du soussigné, contre la remise du coupon n° 4, l'intérêt annuel, échu le 30 juin 1865.

Neuchâtel, 28 juin 1865.

Le secrétaire-caissier de la Société,
JUNIER, notaire.

Société de l'hôtel de Chaumont.

A teneur de l'article 11, alinéa 5 des statuts, MM. les actionnaires de la Société de l'hôtel de Chaumont sont invités à opérer le versement du premier cinquième, du 15 au 31 juillet 1865, en fr. 100 par action, chez MM. Pury et C^e, qui leur délivreront les certificats provisoires d'action.

Neuchâtel, le 27 juin 1865.

Au nom du conseil d'administration.
Le secrétaire, ATTINGER.

99. Mme veuve A. Juvet, marchande de porcelaine et verrerie, sous l'hôtel du Poisson, à Neuchâtel, tout en se recommandant aux anciennes pratiques de son mari, ainsi qu'à l'honorable public, pour les articles de son commerce dont son magasin est bien assorti, invite toutes les personnes qui doivent encore à la masse de son mari, comme celles à qui elle peut devoir, de bien vouloir s'approcher jusqu'à la fin du mois de juillet, de Ch. Humbert-Jacot, rue du Coq-d'Inde, n° 5, qui est chargé du règlement de ses affaires.

AVIS.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer à l'honorable public ainsi qu'à toutes ses connaissances, qu'il vient de se fixer à Neuchâtel en qualité de maître cordonnier; en conséquence il se recommande à la bienveillance générale pour tout ce qui concerne son état, espérant par son travail soigné et solide mériter la confiance qu'on voudra bien lui accorder. Son domicile est rue Saint-Maurice 14, maison de M. Schorpp, serrurier, au rez-de-chaussée.

CALAME-KREBS.

101. On demande plusieurs jeunes filles comme apprenties passementières. On payera les ouvrages dès le second mois.

Braun et Hilzinger, passementerie en gros et en détail, rue du Seyon.

102. On demande un bon ouvrier garnisseur d'ancres, et un jeune garçon appartenant à de braves parents pour lui apprendre la partie. S'adr. Terraux, n° 5, au 5^{me}.

CAFÉ-RESTAURANT. Le café tenu jusqu'à présent par M. Krieg, dans un jardin à la Maladière, est maintenant desservi par M. Nussbaumer. Les personnes et les familles qui voudront bien l'honorer de leur présence, y trouveront toute espèce de rafraîchissements, vins, bière, et repas de famille, goûters et soupers parfaitement et proprement servis. L'établissement offre aussi aux amateurs des jeux de toute espèce. M. Nussbaumer se recommande donc aux visiteurs, que tous ses soins tendront à satisfaire entièrement.

MM. les propriétaires d'immeubles situés dans le ressort municipal, sont invités à se rencontrer, jeudi 6 juillet courant, à 11 h. du matin, dans la salle des Quarante à l'hôtel-de-ville, afin de s'entendre au sujet d'une pétition demandant l'abandon du système de l'assurance mutuelle obligatoire. *Quelques intéressés.*

LE COUPON DE 1864 (payable 51 mars 1865) de l'action n° 77 de la Société frivole de navigation à vapeur ayant été perdu, il doit être envisagé comme nul et sans valeur; les démarches nécessaires ont été faites pour l'annuler auprès de la Société et des banquiers.

Changements de domicile.

106. M^{me} **Marianne Pétremand** informe le public et principalement ses pratiques, que son domicile est maintenant au 4^{me} étage, maison Bouvier, rue du Seyon, n° 1; en cas d'absence, on est prié de s'adresser à Mad. Wolf-Wurthner, au 1^{er} étage de la même maison, laquelle recevra toutes les commissions concernant le lissage d'indiennes et autres.

CHRISTIAN BACHMANN, vannier, ci-devant rue du Coq-d'Inde, informe l'honorable public de la ville et de la campagne, et particulièrement ses pratiques, qu'il a transporté son magasin rue du Concert n° 4. Il est toujours pourvu en articles de vannerie et boisellerie, brandes pour laitiers, seilles de toutes grandeurs, cribles fins et grossiers, paniers et corbeilles de tous genres; il répare et raccommode toute espèce de paniers et corbeilles. Par la modicité de ses prix, il espère toujours mériter de plus en plus la confiance dont on l'a honoré jusqu'ici.

AMI LAMBELET, cordonnier et marchand de chaussures, annonce à ses honorables pratiques et au public en général, que son magasin est transporté rue des Moulins, n° 3, et son domicile, même rue n° 19; il profite de cette circonstance pour se recommander aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, pour la confection et la vente de chaussures; il sera tous les jours de marché sur la Promenade noire. Comme du passé, il fera tout son possible pour satisfaire les personnes qui voudront bien se servir chez lui, tant par le bon marché que par la bonne qualité de ses chaussures.

OBSERVATIONS SUR LES PHÉNOMÈNES PÉRIODIQUES DE LA NATURE faites par le Club jurassien dans le Vignoble neuchâtelois.

- Juin 25. Flor. du plantain major (Monruz). Les froments commencent à jaunir (Marin, Epagnier).
27. Paul Zwahlen a cueilli un grain de raisin mesurant 45 millimètres de circonférence.
28. Les fruits de la morille douce-amère rougissent (Monruz). Les arbres plantés sur des terrains arides et exposés à la bise sont défeuillés.
29. On trouve sur le marché les premières prunes et poires, les premiersabricots. Depuis 8 à 10 jours on offre également des pommes de terre nouvelles. On commence à récolter le seigle (Marin).
30. Les baies de la viorne manceienne passent du vert au rouge (Monruz). Flor. du maïs, de l'orpin réfléchi (Mail).
- Juill. 1. Flor. de la vergerette du Canada (Monruz), du phœnixope des murs (Monruz).

RÉUNION COMMERCIALE.

Neuchâtel, mercredi 5 juillet 1865.

	Prix fait.	Demandé à	Offert à
Banque Cantonale Neuchâteloise			647,50
Crédit foncier neuchâtelois			570
Etat de Neuchâtel, 4 %	360	360 à 365	490
Gaz de Neuchâtel		6125	
Société de construction		92	92,50
Hôtel Bellevue		510	525
Actions immeuble Chatoney			500
Banque du Locle		1275	
Franco-Suisse, act.			36,25
Franco-Suisse, oblig.		210	225
Milan (lots)			
Locle-Chaux-de-Fonds 4 %		88%	
Municipalité de Neuchâtel (lots)			43

Le cit. S.-L. Bonjour, agent d'affaires, a transporté son domicile rue des Terraux, n° 7, au rez-de-chaussée.

Le citoyen Henri Béguin, maître boisselier et faiseur d'outils aratoires, précédemment domicilié à Montezillon, prévient sa nombreuse clientèle, à laquelle il se recommande, qu'il vient de transférer son domicile à Cormondrèche. Il continuera à faire tous ses efforts pour satisfaire ses pratiques.

M^{me} **MULLER, sage-femme**, avise le public et tout particulièrement sa clientèle, qu'elle demeure actuellement dans la maison de M. le pasteur Schintz, rue du Neubourg 19.

112. Mlle Berlincourt demeure maintenant rue des Moulins, n° 30; elle continue, comme par le passé, à recouvrir les parapluies et ombrelles et à faire toutes les réparations relatives à cet état.

113. Le magasin de M. Klein est transféré rue des Moulins, n° 4, à côté du débit de sel. Il profite de cette occasion pour se recommander pour les articles en nouveauté pour robes, toiles en fil et en coton, confections pour dames, ainsi que crinolines et corsets aux prix les plus réduits, afin d'attirer sa bonne clientèle et les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

ETAT CIVIL DE CORTAILLOD.

JUIN. — PROMESSES DE MARIAGE.

James-Alfred Landry, horloger, de Belle-Perche, domicilié à Cortaillod, et Louise-Emilie Landry, horlogère, dom. aux Verrières.

NAISSANCES.

10 juin. Jules, à Constant-Frédéric Auberson et à Henriette-Fanny née Barbezat, vaudois.

24. Arthur-Henri, à David-Rodolphe Niklaus et à Julie-Estelle née Jacot, bernois.

25. Louise-Hélène, à James Henry et à Marie-Julie née Comtesse, de Cortaillod.

DÉCÈS.

5 juin. Susanne-Marguerite Mentha, 78 ans, 4 m., 13 j., veuve de David-Henri Mentha, de Cortaillod.

8. Louis-Edouard, 1 mois, 8 jours, à Georges-Louis Allisson et à Julie-Louise née Vouga, vaudois.

9. Jean-Georges Cand, 73 ans, 4 mois, 28 jours, époux de Marguerite-Constance Lériquier, vaudois.

17. Albert, 2 ans, 2 mois, 7 jours, à Henri-Constant-Philippe Simond et à Marie-Sophie Hemmerling, vaudois.

ETAT CIVIL DE BEVAIX.

Naissances.

24 juin. Charles-Albert, à Charles-Alexandre Paris, cultivateur, vaudois, et à Adèle-Cécile née Mellier.

27. Emma-Louisa, à Henri-François Mellier, aubergiste, de Bevaix, et à Euphrasie-Isabelle née Thomas.

Décès.

29 juin. Henri Olivier, 76 ans, 1 mois, 26 j., sujet de l'Etat, veuf de Rose née Tétaz.

Nouvelles.

New-York, 22 juin. — Un grand nombre de nègres, incapables de travailler, ont été expulsés des villes de Géorgie. Une grande mortalité règne parmi ces malheureux à Charleston.

Le général Breckenridge et six autres notabilités confédérées sont arrivées à Cuba. Ils ont fait la traversée de la côte de Floride à Cuba dans un bateau découvert.

23 juin. — Les avis de Matamoros du 15 portent que les troupes impériales mexicaines ont battu complètement Negrette, qui a eu 700 morts, 2,000 prisonniers, et qui est tombé lui-même entre les mains de ses adversaires avec toutes ses armes et ses munitions. Les troupes impériales se sont emparées de la ville de Camargo.

Berne, 3 juillet. — *Conseil national.* — Est nommé président, au premier tour de scrutin,

par 63 voix sur 75 votants, M. Planta, des Grisons. Est élu vice-président, au septième tour de scrutin, par 44 voix sur 81 votants, M. Niggeler, de Berne.

Chambre des Etats. — Est élu président, au premier tour de scrutin, par 55 voix sur 47 votants, M. le vice-président Ruttimann. Est élu vice-président, au premier tour de scrutin, par 18 voix, M. le landaman Welti.

Tir fédéral. — La bannière fédérale des tireurs a quitté vendredi matin la Chaux-de-Fonds, accompagnée du comité central sortant de charge. A son passage à Neuchâtel, elle a été saluée par des salves d'artillerie. Un cortège s'était rendu à la gare, où une collation était préparée. M. Touchon, président du conseil d'état, a pris la parole pour exprimer les sentiments éprouvés par le peuple neuchâtelois, lorsque la bannière fédérale était, il y a deux ans, venue prendre domicile dans son sein, et ses regrets actuels en la voyant partir. M. Cornaz a répondu, et M. Lambelet a clos la série des discours par une allocution chaleureuse, interrompue plusieurs fois par les applaudissements de l'assistance.

Après un arrêt de 40 minutes, le train est reparti. Il y a eu réception à Bienne, à Soleure, à Aarau et dans toutes les stations importantes. Le comité central a passé la nuit à Zurich, où une réception solennelle était préparée; il est arrivé à Schaffhouse samedi matin.

Schaffhouse, 30 juin. — Malgré une pluie battante, l'ouverture de la cantine du tir a eu lieu aujourd'hui à quatre heures. Il y avait beaucoup de monde; mais c'est surtout le soir qu'une foule considérable est accourue pour admirer la croix fédérale magnifiquement illuminée par le gaz. La musique a joué et un chœur d'hommes a chanté jusqu'à une heure avancée de la nuit.

2 juillet. — Foule immense dans les rues de la ville où le cortège doit passer. — On vient de prendre le drapeau fédéral; coups de canon. Le cortège se met en route. Il s'arrête à la place du tir. Les drapeaux, déjà au nombre de 12, s'avancent vers le pavillon des prix, suivis d'abord des tireurs au nombre de 1000, Neuchâtelois, Thurgoviens, Schaffhousois et Allemands (Francfort, Bade). Coups de canon. Le comité ayant pris place sur l'estrade, M. Lesquereux prend la parole pour saluer cette assemblée, pour dire que ce drapeau fédéral est le symbole de la démocratie, de l'union, de la liberté, en faisant allusion à la position frontière de Schaffhouse qui doit être et sera, pour sûr, l'avant-garde des idées que la Suisse représente. Puis, M. Peyer im Hof, président de la fête du tir, salue tous ceux qui sont venus assister à cette fête patriotique dont il relève le but, qui est de créer un peuple en armes, le rempart le plus sûr de la patrie. Pendant que l'on chante le *Rufst du, mein Vaterland*, les drapeaux sont arborés, d'abord sur la coupole le drapeau fédéral, ensuite le long de la galerie les autres drapeaux.

Le dîner a commencé à midi, et de nombreux toasts ont été portés. La Chaux-de-Fonds et le Locle ont envoyé des saluts télégraphiques, et Brème de même en s'excusant de ne pas pouvoir assister à la fête.

On tire très vivement. Bon nombre de tireurs ont déjà obtenu des coupes et fait d'excellents coups. Parmi les noms cités, nous lisons, MM. Leunzinger, de la Chaux-de-Fonds, et Augustin Robert, des Ponts.

Neuchâtel. — Le cadavre retiré du lac près Marin, est celui de la femme Bachmann, veuve et mère de six enfants. C'est le seul cadavre qui ait été retrouvé depuis l'affreuse catastrophe de jeudi dernier.

— Les officiers, sous-officiers, caporaux et tambours du bataillon n° 115 reçoivent l'ordre de se rendre, le lundi 17 juillet prochain, à 10 heures du matin, au lieu de rassemblement, à la caserne de Colombier. Les soldats, ouvriers, fraters et sapeurs du même bataillon se rendront au même lieu de rassemblement, le mercredi 19 juillet prochain, à 10 heures du matin. Chaque homme doit se munir de son livret de service.

— M. Henri de Rougemont, suffragant de M. Piquet, ancien pasteur aux Bayards, a été appelé par la paroisse à remplacer dans ses fonctions l'honorable défunt.

— Le 28 juin, il y a eu une nouvelle alerte au Locle; on réclamait des secours pour combattre un incendie qui ravageait les côtes du Doubs près de Moron. Ces secours ont été efficaces; on s'est rendu maître du feu, qui a détruit environ six poses de forêt.